

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUK représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIA - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

AGER 040-1231/09/CC

**■ Desserte pluviale du Vallon des Tuves - Marseille 15ème arrondissement-
Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme
DEASRVS 09/2846/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le chemin du Vallon des Tuves, dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, est une voie implantée en thalweg, recevant les eaux de ruissellement d'un bassin versant comprenant le Vallon des Peyrards et le Vallon des Mayans.

Afin de lutter contre les inondations affectant ce secteur, il est nécessaire de renforcer le réseau pluvial existant.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2005, entre le boulevard du Bosphore et le boulevard de la Savine.

Une deuxième tranche de travaux doit être réalisée entre le boulevard de la Savine et la limite de commune, au niveau du tunnel, sous le canal de Marseille.

Ces travaux comprennent :

- le remplacement de l'ovoïde existant T180 par une canalisation circulaire DN 1800 sur 62 ml,
- la pose de canalisations circulaires de diamètre 1500 et 1200 mm, pour un linéaire total de 710 ml,
- la réalisation d'un ouvrage cadre en béton pour le franchissement du siphon du canal de Marseille.

Ces travaux comprendront, en outre, la pose d'une canalisation sanitaire entre la traverse Courtes et le Vallon des Peyrards, afin de permettre le raccordement ultérieur de ce quartier de Septèmes les Vallons au réseau d'assainissement de Marseille.

Cette partie du projet fait l'objet d'une autorisation de programme affectée au budget annexe de l'assainissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Dans le cadre de la convention n° 04/1237 de gestion du service des eaux pluviales, confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 1 500 000 euros de l'opération intitulée "Desserte pluviale du Vallon des Tuves".

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Rural,
- Le code de l'Environnement,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La Délibération DPEA 1/340/B du 25 juin 2004, du Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvant la convention relative à la gestion du service des eaux pluviales confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Marseille Provence Métropole,
- La Convention n° 04/1237 relative à la gestion du service des eaux pluviales confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il existe un risque important d'inondation du chemin du Vallon des Tuves,
- Qu'il est nécessaire d'affecter une autorisation de programme pour la réalisation de la desserte pluviale du Vallon des Tuves.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une autorisation de programme portant sur la réalisation de la desserte pluviale du Vallon des Tuves, pour un montant de 1 500 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Département des Bouches du Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de tout autre organisme. Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est habilité à signer tout document y afférant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Général de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, sous politique F180, nature 458101.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

- Année 2009 : 200 000 euros,
- Année 2010 : 1 300 000 euros.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Eau, à l'Assainissement
et au Traitement des Déchets

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI